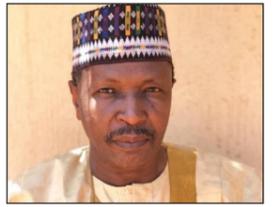


Droit à la vérité sur l'assassinat du Président Ibrahim Mainassara Baré

Entretien exclusif avec Djibril Baré

"Vox populi, vox Dei" (La voix du peuple la voix de Dieu)

PAGES 6-7



LE NOUVEAU

RÉPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations Générales



12^{ème} Année
N° 561 du 27 Février 2025

Prix
300 F CFA

Visites de terrain du Chef de l'Etat à Samira et Libiri

PAGE 3

Investi Président de la République par la Commission Nationale, le Général Tiani marque son territoire !



Circulaire du ministre de la justice en matière de procédure judiciaire économique et financière

PAGE 3

Le ministre Alio Daouda dénonce des magistrats peu formés et laxistes à l'égard des "pourris publics" !

Polémique autour de soi-disant recrutements à la CNSS



**Le faux procès de N'Gadé
contre le DG de la Caisse !**

**Appel pour la liberté,
la dignité et la fierté !**



Libération de Bazoum :

Le Qatar peut-il réussir là où le Maroc aurait échoué ?

Appel pour la liberté, la dignité et la fierté !

Le dimanche 02 février 2025 s'est tenue à Filingué, une mascarade en guise d'élection de Chef de Canton au CES 'Mayaki Namaïlaya' (tout un symbole !!). Situation burlesque d'où sont exclus tous les candidats héritiers des illustres souverains du Kourfey précolonial et ayants droits à cette même chefferie reconnus comme tels par le rapport d'enquêtes de la Gendarmerie Nationale du département de Filingué ainsi que par la Commission consultative régionale de Tillabéry qui a émis un avis favorable en ce qui concerne leurs candidatures. C'est un non évènement pour les populations et même pour les Chefs de village qui y ont participé faute d'alternative crédible et en tant que Auxiliaires de l'Administration.



Goubé' d'Itchiguine est toujours là ; à travers les actions de leurs descendants ! C'est à ce combat que nous invitons tous les dignes fils du Kourfey de toutes conditions sociales, épris de justice et de dignité ; et fiers de leur histoire. Qu'ils se trouvent dans le Canton ou résident ailleurs au Niger et à l'Extérieur.

La liberté, la dignité et le respect se gagnent au prix des épreuves, du sacrifice et de l'action militante. Il faut continuer la lutte pour la souveraineté, la fierté et le bien-être des populations ; au niveau national certes mais, aussi, au niveau local.

Par Youssouf MAYAKI GASSAYA* Philosophiae Doctor, Université de Montréal (U de M) Enseignant et Homme Politique

Haut Fonctionnaire des Finances Administrateur Civil de Classe Exceptionnelle (rtd) Economiste - Analyste - Essayiste

Contact ; Cell : 96892764, W : 90003651, E-mail : youssouf.mayaki@gmail.com

Ce dimanche 02 février 2025 est un jour triste !

Certes, nous avons été, nous sommes spoliés par la force coloniale et les différents pouvoirs postcoloniaux et néocoloniaux plus préoccupés par le maintien du statut quo que de justice, de souveraineté et de bien-être des populations.

Alors, le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? NON ! Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance dans le Kourfey ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Notre souveraineté sera conquise par la lutte, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte âpre dans la légalité et le respect des lois et règlements de la République. La Justice est saisie et nous sommes confiants que le droit sera dit. Cette parodie d'élection dans la précipitation qui s'apparente à un passage en force sera annulée ; car l'Autorité judiciaire est supérieure à l'Autorité administrative.

Mener la lutte dans la cohésion et le respect de la hiérarchie car nos héritages ancestraux et spirituels nous font l'obligation d'agir avec un esprit de responsabilité. La plus grande victoire n'est pas de ne jamais tomber mais de se relever à chaque chute. Il en va de la dignité des populations du canton du Kourfey. Sans dignité il n'y a pas de liberté et sans justice, il n'y a pas de dignité. Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser du legs colonial, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. Mais les lignées coloniales des chefferies usurpées, elles, ne peuvent s'épanouir et prospérer que dans le déni des droits et de la liberté des autres, la courdisse, la manipulation sournoise et le complot permanent.

La vraie richesse d'un pays, ce n'est pas son pétrole, son or ou son uranium ou même son lithium, c'est sa dignité ; c'est à dire sa culture ! Que valent les ressources naturelles sans

les ressources humaines ? Les peuples africains le savent, eux, qui vivent les affres de la malédiction du pétrole et autres ressources du sous-sol non renouvelables.

Ce combat n'est pas limité à notre canton du Kourfey. Il n'est pas tranché par la bataille que nous faisons à Filingué ; c'est un combat national.

Aussi, sont concernés tous les vrais patriotes et authentiques souverainistes fiers de la glorieuse épopée de leurs ancêtres telle la Saraounia Mangou de Lougou- Arewa.

En attendant, rien n'est perdu pour le Kourfey !

Le front du refus incarné par les illustres souverains et résistants au forfait colonial que sont : Gassaya Sawani 'Sarkin Kourfey' de Barma, Mayaki Goumbi 'Sarkin Goumandey' de Tounfal, Mayaki Zamnaou Goumandey de Louma, Zaroumay Ihiri Goumandey de Gao, Zaroumay Sami Goumandey de Chikal, Zaroumay Aoula 'Sarkin

LE NOUVEAU RÉPUBLICAIN
 Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales

Quartier Terminus :
 RCCM-NI-NIA-1890 - NIF: 11715
 Email : lenouveaurepublicain@yahoo.com

Promoteur
 M. Amadou Oumarou Cissé
 Contacts: 96 96 97 16 / 91 17 77 77

Directeur de Publication
 Amadou Ibrahim : 99 19 39 87

Conseiller
 Hama Tchouso : Tél. : 96 26 13 81

Rédaction:
 Badjé Hassane
 Taweye
 Amadou Ibrahim
 Sanda Kouma

Service Commercial & Publicité:
 Hassane Djibo Tél. : 94 94 63 61

Infographie
 Stanislas G. BODJRENOU

Tirage:
 8 pages 1.000 exemplaires
 sur les presses de La GIN 96 96 97 16

Visites de terrain du Chef de l'Etat à Samira et Libiri

Investi Président de la République par la Commission Nationale, le Général Tiani marque son territoire !

Il n'y aura pas, sans doute, un grand suspens sur certaines recommandations de la Commission Nationale chargée de la conduite des travaux des Assises Nationales, quant à leur validation par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). Parmi celles-ci figurera certainement le titre de Président de la république. Ce titre se justifie pleinement du fait même de la durée de cinq (5) proposée par les délégués à ces Assises Nationales, dans la mesure où cette instance solennelle est assez représentative de la société nigérienne. Dans certains systèmes politiques contemporains, ce sont les parlements qui élisent le Président de la république. C'est pour dire que le titre de Président de la république n'est pas le seul apanage du suffrage universel direct, mais peut dériver de toutes formes d'organisation politique et sociale, lorsque l'adhésion des citoyens est acquise. Et il en est, aujourd'hui, ainsi du Président du CNSP investi Président de la république. Il faut le reconnaître, le personnage aura amplement mérité cette haute distinction au regard de la grandeur de l'œuvre accomplie : avoir débarrassé le Niger d'un régime politique scélérat et du joug impérialiste pour affirmer haut et fort la souveraineté du Niger et la dignité du peuple nigérien. Peu à peu, le Général Abdourahmane Tiani, bientôt Général d'Armée, aura su imposer sa patte sur l'exercice du pouvoir suprême en se forgeant une image et une stature d'un grand homme d'Etat. Taciturne, humble, mais profond et méditatif, le Général Tiani aura convaincu même les plus sceptiques des Nigériens sur sa capacité à être au rendez-vous de l'Histoire, de la grande Histoire. A lui seul, il aura fait tomber dans le discrédit le plus total et l'opprobre le plus infamant



toute la classe politique nigérienne âgée de 35 ans de présence sur la scène politique nationale. Les Nigériens abhorrent, aujourd'hui, les partis politiques qu'ils ont adulés hier encore, et cela, c'est grâce à la magie que le Général Tiani aura su produire sur les esprits. En réalité, le personnage est très talentueux et sait se montrer en vedette quand il le faut, comme quand il avait surpris tout le monde en terminant son historique discours de clôture des travaux des Assises Nationales de la Refondation, en haranguant la salle en Fulfulde, montrant à la face du monde sa dimension nationale. Même les "Poular" du Sénégal et de la Guinée avaient été émus par cet hymne patriotique émoustillant ! Doté d'une mémoire d'éléphant, il impressionne le monde entier par la minutie qu'il donne à chacun de ses arguments. Il a le sens de l'Etat et c'est pour cette raison qu'il avait attendu la fin des travaux des Assises Nationales pour se mettre en action pour descendre dans la fosse aux lions, comme on dit souvent. Désormais, dans la peau d'un Président de la république, le Président du CNSP a été, le weekend dernier l'invité de marque des localités de Samira et Libiri,

dans la région de Tillabéry, pour s'enquérir des conditions de vie et de travail des FDS présentes dans la zone et aussi pour constater la réinstallation des populations déplacées de Libiri après les attaques terroristes meurtrières dont elles avaient été victimes, auparavant. C'était un Président du CNSP épanoui que l'on avait vu sur le terrain, au contact des populations sans filtres. On y sentait toute la gravité du pouvoir suprême chez le Général Tiani, désormais conscient de la mission qui sera la sienne dans les cinq prochaines années. C'est un mandat de cinq ans, comme dans un régime constitutionnel normal, qui vient d'être accordé au grand stratège du CNSP pour présider aux destinées du Niger et de son peuple. Un mandat de cinq ans renouvelable ! Même les politiciens de profession n'ont jamais eu une telle marque de confiance de la part du peuple, un nouveau mandat direct, comme dans les contrats entre parties où une clause spéciale précise le renouvellement du contrat par la règle de la tacite reconduction. Ce serait une erreur de croire que le peuple nigérien n'aura pas été appelé à ce sujet, car c'est ce même qui ne cessait,

lors de manifestations publiques, de demander au CNSP de ne pas remettre sitôt le pouvoir aux partis politiques ayant conduit le pays dans la situation à l'origine des événements du 26 juillet 2023. Si le peuple nigérien n'était pas d'accord pour cette durée, il l'aurait manifesté d'une manière ou d'une autre, car la colère populaire est plus forte que n'importe quel canon. Si le CNSP a pu survivre à toutes les dures épreuves imposées au Niger par les impérialistes occidentaux, c'est avant tout du fait de la forte adhésion populaire derrière lui. C'est ce même peuple nigérien qui demande au Général Tiani de prolonger l'aventure de plus de cinq ans ! Où se trouverait, alors, le problème, dès lors que la démocratie ne veut pas dire autre chose que l'expression de la volonté populaire ?

C'est le début d'une nouvelle ère politique avec le Général Tiani, qui sonne dans doute, le glas de la politique politicienne faite de toutes les tares inimaginables que l'on sait, et tant mieux pour le Niger et son peuple ! Le meilleur est encore à venir avec le Général Tiani, sans doute !

Sanda

Visite d'une forte délégation qatarie de haut niveau au Niger

Libération de Bazoum : le Qatar peut-il réussir là où le Maroc aurait échoué ?

En début de semaine, une délégation qatarie de haut niveau, conduite par le ministre qatari d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Dr Mohammed Ibn Al-Khulaif, était arrivée dans la capitale, et reçue en audience par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). L'objectif officiel de cette audience avait trait au renforcement de la coopération entre le Niger et l'Emirat du Qatar. Mais, en coulisses, la libération de Mohamed Bazoum serait à l'ordre du jour de cette rencontre. Il faut rappeler que Mohamed Bazoum entretenait de très bonnes relations avec les autorités qataries, principalement avec Son Altesse, Cheikh Tamin Bin Hamad Al Thani. Mohamed Bazoum avait été au cœur de l'échange d'ambassades,



en 2015, entre les deux Etats, en tant que ministre des Affaires étrangères, à l'époque. Même pour le financement de sa campagne électorale de 2020-2021, il semblerait que le Qatar y aurait joué un grand rôle en mettant à sa disposition des fonds et du matériel roulant. Comme on le voit, Mohamed Bazoum était l'homme des riches Qataris. Ces derniers

auraient entrepris des démarches secrètes en vue d'obtenir la libération de leur pion. Auparavant, c'était le Royaume du Maroc qui se serait essayé à cet exercice fort délicat, tentative non couronnée de succès. En réalité, si la médiation marocaine avait échoué, c'était sans doute dû à l'association de la France à ce processus, ce qui aurait laissé le CNSP assez

sceptique sur la question. Quant aux chances du Qatar de réussir là où le royaume chérifien aurait auparavant, elles sont immenses au regard de l'expérience internationale de cet Emirat dans les grands conflits mondiaux contemporains comme Israël et Palestine, Talibans afghans et autres. Ensuite, c'est un Etat aux grandes capacités financières qui pourraient faire changer la donne. Ainsi, pour obtenir la libération de Mohamed Bazoum, le Qatar pourrait se porter garant d'un certain nombre d'engagements que l'intéressé devrait respecter, une fois libéré. En échange, l'Etat du Niger, actuellement isolé financièrement, pourrait négocier le financement d'un certain nombre de projets de développement par le Qatar.

Sanda

Polémique autour de soi-disant recrutements à la CNSS

Le faux procès de N'Gadé contre le DG de la Caisse !

Décidément, l'ex-Nigérien, Hamid N'Gadé, refuse obstinément de faire le deuil de sa "Nigérienneté" et veut faire feu de tout bois. Entre désinformation, intoxication et calomnie, Hamid N'Gadé veut régler ses comptes au CNSP et à tous ceux qui soutiennent les héros du 26 juillet 2023. C'est ainsi que dans ses dernières élucubrations, il avait tenté de salir l'intégrité et l'honorabilité du Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), le Colonel-Major Moussa Maïga Mamadou Tiémogo, en l'accusant d'avoir procédé à des recrutements "PAC" (Parents, Amis et Connaissances). Ce serait mal connaître le Colonel-Major Moussa Maïga Mamadou Tiémogo que de croire celui-ci capable d'enfreindre les règles prévues en matière de recrutement dans des EPA. En fait, les recrutements dont il était question dans cette histoire concernaient des postes d'auxiliaires (chauffeurs, manœuvres, plantons, main tenan-



ciers...) pour lesquels les textes régissant la CNSS n'exigent pas l'organisation d'un test à proprement parler. Mais, le DG actuel, dans un souci de transparence, justement en prévision des gens comme N'Gadé, avait jugé nécessaire de confier le recrutement à un cabinet privé indépendant. A la vérité, le problème de Hamid N'Gadé était ailleurs et concernait la situation sociale de sa femme qui travaillait à la CNSS depuis des années. Madame N'Gadé était-elle arrivée à la CNSS par concours ? Non, certainement ! Combien sont-ils, aujourd'hui, tous ces agents parachutés, y compris Madame N'Gadé, à la CNSS du fait d'interventions politiques au

plus haut sommet de l'Etat ? Actuellement, un des neveux du président déchu, Mohamed Bazoum, un certain Mahdi, est un cadre de la CNSS pistonné par son oncle. Mieux, l'actuel DG, à son arrivée à la tête de la CNSS, n'avait point procédé à une certaine chasse aux sorcières contre les "recasés" de l'ancien système politique. Bien au contraire, Mahdi avait même été promis pour être responsable dans une direction centrale de la CNSS. Un autre neveu de Bazoum avait été bombardé Directeur régional de la CNSS aussitôt après son recrutement de complaisance. Mabrouk, frère de Madame Bazoum, était conseiller juridique à la CNSS. Bref, comme on vient de le voir, Hamid N'Gadé a sans doute tapé à la mauvaise porte en voulant s'en prendre au DG actuel de la CNSS. En réalité, que fait courir Hamid N'Gadé, au juste ? C'est sans doute la situation de sa femme qui avait abandonné son poste pour aller le rejoindre dans son exil, au lendemain des

événements du 26 juillet 2023. Dans un premier temps, elle avait demandé un congé payé spécial pour cela qui ne lui avait pas été accordé pour en avoir déjà joui. Ensuite, de l'étranger, elle adressa à la CNSS une demande de mise à disposition avec un dossier qui nécessitait des éclaircissements de la part de l'intéressée pour être examiné par les services compétents de la Caisse. Actuellement, si dans un certain délai, Madame N'Gadé ne regagnait pas son poste ou ne complétait pas son dossier de demande de mise à disposition, elle serait considérée, purement et simplement, comme démissionnaire, a-t-on appris de sources bien informées du dossier ! Voilà, en résumé, tout ce qui fait courir Hamid N'Gadé dans l'actuelle cabale contre le DG de la CNSS ! Ce n'est point un combat patriotique ou pour la cause de Bazoum... Et c'est bien dommage !

Sanda

Circulaire du ministre de la justice en matière de procédure judiciaire économique et financière

Le ministre Alio Daouda dénonce des magistrats peu formés et laxistes à l'égard des "pourris publics" !

Le ministre de la justice, le Magistrat Alio Daouda, n'a pas mâché ses mots pour déplorer la mauvaise administration de la justice nigérienne dans les procédures économiques et financières au niveau du Pôle Judiciaire Economique et Financier près le Tribunal de Grande Instance Hors-classe de Niamey. En effet, dans une lettre-circulaire du 20 février 2025, le ministre de la justice, Alio Daouda, a décrit l'état lamentable de la justice nigérienne dans ces procédures particulières. Tantôt, c'est le manque de spécialisation poussée en matière économique, comptable et financière de la part des magistrats affectés à ce Pôle Economique et Financier qu'il pointait du doigt dans le mauvais déroulement de la procédure, tantôt c'est même l'intégrité morale même de ceux-ci qu'il mettait en exergue pour expliquer le sentiment d'injustice par rapport à ces dossiers de détournements de deniers et biens publics. Le constat du ministre Alio Daouda est juste en grande partie. Les magistrats affectés au Pôle Economique et Financier

doivent avoir reçu des formations spécialisées complémentaires en matière économique et financière. Les seules notions reçues en fac de droit ne sauraient suffire pour les armer efficacement contre des délinquants économiques et financiers souvent assez roublards pour se tirer d'affaires. On ne sait comment l'on avait pu mettre en place un Pôle Judiciaire Economique et Financier sans avoir, au préalable, envoyé des magistrats en formation dans ce domaine ? En France, le même problème s'était posé avec la Cour d'Appel de Paris dans les questions relatives à la Banque et à la Bourse, car les tribunaux français étaient fréquemment saisis de ce genre de différends. Et les magistrats n'avaient pas, à l'époque, les outils intellectuels nécessaires pour rendre des décisions satisfaisantes pour les plaideurs. C'est ainsi que la Cour d'Appel de Paris avait initié des séries de formations spécialisées dans ces matières afin de combler les lacunes des magistrats dans ces domaines de grande complexité pour des littéraires de formation.

S'agissant, ensuite de l'intégrité morale des magistrats en chute libre depuis de nombreuses années, le phénomène est une véritable problématique contemporaine qui transcende le monde judiciaire et procède de la perte des valeurs sociales, d'une manière générale, de notre société. La justice, malheureusement, comme les autres membres du corps social, n'a pas pu échapper à la montée de la corruption au sein de la société devenue un cancer social contemporain. Cependant, au-delà de ces deux aspects relevés par le ministre dans la mauvaise administration de la justice nigérienne en matière économique et financière, ce que celui-ci avait oublié de mentionner pour rendre exhaustif son diagnostic, c'est aussi l'absence de législation adaptée en matière d'enrichissement illicite au Niger. A notre humble connaissance, la seule référence en cette matière demeure une loi de 1992 totalement vétuste, car la charge de la preuve de l'enrichissement illicite incombait, non pas à l'accusé, mais bien à l'accusation. Or, sans inverser la charge

de la preuve, il est souvent très difficile pour l'accusation de trouver les preuves de l'enrichissement illicite. Mais, si c'est à l'accusé de justifier comment il a pu acquérir le patrimoine que l'on lui reproche, il sera facile de le confondre. C'est là, manifestement, que résiderait toute la difficulté dans la répression actuelle de l'enrichissement illicite au Niger. Les seules réformes législatives en matière de détournements de deniers publics intervenues ces dernières années au Niger concernaient les délais de prescription légale concernant les crimes économiques. Depuis quelques années, des lois spéciales sont intervenues pour supprimer cette prescription légale en cette matière.

Comme on peut le voir, les chantiers de la refondation de la justice passent également par des réformes législatives profondes pour armer les magistrats dans leur mission de traque de la grande délinquance économique et financière. Vastes chantiers en perspective, sans doute !

Signature des Accords Cadre et d'Application entre la SORAZ et le Ministère de la Défense Nationale

Le 21 février 2025 à Niamey, la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) et le Ministère de la Défense nationale ont procédé à la signature des accords pour assurer la sécurisation des installations et du personnel de la SORAZ. La cérémonie a été présidée par le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général de Brigade Sani KACHE. Le Directeur Général de la SORAZ, M. Zeng Xudong, et le Directeur de la Direction des Études Stratégiques du Ministère, le Colonel-Major Bello Garba, ont respectivement signé les accords en tant que représentant des deux parties. Plusieurs responsables du Ministère de la Défense Nationale et un représentant du Ministère du Pétrole ont assisté à cette cérémonie.



Le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Général de Brigade Sani KACHE a souligné que «la SORAZ constitue un projet modèle dans le cadre de la coopération énergétique entre le Niger et la République Populaire de Chine. La signature desdits accords témoigne de la confiance mutuelle entre les deux pays et marque le renforcement la coopération sino-nigérienne dans les domaines de la défense et de la sécurité. Le Ministère de la Défense Nationale

s'est engagé à mettre en place un dispositif de sécurité robuste et professionnel, qui associe l'expertise des Forces de Défense et de Sécurité aux moyens techniques modernes, et permet une coordination efficace et une réponse rapide à toute menace potentielle, afin d'assurer une protection efficace des installations et du personnel, et contribuer ainsi au développement économique du Niger.»

Le Directeur Général de la SORAZ, M. Zeng Xudong, a tout d'abord exprimé ses sincères remerciements au Ministère de la Défense Nationale pour une attention particulière et un intérêt permanent qu'il porte aux activités de sécurité de la raffinerie, ce qui a permis à la SORAZ d'obtenir d'importants résultats en termes de production avec sécuri-

té, de nigérisation, de contribution fiscale et d'investissement social. «La SORAZ continuera à maintenir une communication étroite avec le Ministère de la Défense Nationale et les FDS sur le site, à aider les FDS à améliorer ses conditions de travail et de vie autant que possible, en soutenant la stratégie nationale du Niger et sur la base de la production sûre. Elle œuvra pour assurer un approvisionnement stable en produits pétroliers raffinés, assumer activement sa responsabilité sociale, et apporter une plus importante contribution à la promotion de la stabilité sociale, au développement économique, à la création d'emplois et au bénéfice de la population du Niger.»

Assises Nationales : Droit à la vérité sur l'assassinat du Président Ibrahim Mainassara Baré

Entretien exclusif avec Djibril Baré

“Vox populi, vox Dei” (La voix du peuple la voix de Dieu).

Suite aux conclusions des assises nous avons choisi d'avoir un entretien exclusif avec Djibrilla Baré Mainassara, frère cadet du défunt président Baré qui a assuré le suivi du dossier judiciaire pour le conte de la Famille Baré Mainassara auprès de la Cour communautaire ; C'est un Economiste, ancien fonctionnaire international qui a été Conseiller Spécial chargé des questions Economiques et Financières de son frère, Ancien Auditeur Interne au siège de la BCEAO, et enfin candidat à la dernière élection présidentielle de 2020-2021 au titre de l'UDFP Sawaba de Djibo Bakary



Par Djibril Baré

Quelle est votre réaction par rapport à la demande de l'ouverture d'une enquête sur la mort du président Baré ?

Je rends grâce à Dieu parce que nous attendions ce jour Si le peuple Nigérien a pris la décision historique de recommander aux autorités, plus d'un quart de siècle après l'assassinat ignoble d'un digne fils du pays, le président Baré qui a été assassiné un 9 avril 1999, près d'une semaine après son pèlerinage à La Mecque, plus de 25 ans, ou 309 mois 1239 semaines, ou 9449 jours après cet assassinat de prendre la ferme résolution de faire toute la lumière sur cet acte, nous ne pouvons que rendre grâce à Allah SWT. “Vox populi, vox Dei” (La voix du peuple la voix de Dieu). Si c'est la volonté du peuple; quelle s'accoplisse. Amine! Figurez vous que les assassins du président avait prévu d'abattre l'avion qui devait le ramener de son pèlerinage le 2 avril 1999. Seule la présence des pèlerins embarqués a empêché aux méchants d'accomplir la sale besogne le 2 avril 1999. Les auteurs ont finalement exécuté leur plan macabre le 9 avril 1999

A notre connaissance, la Famille Baré avait épuisé toutes les procédures judiciaires internes sans succès avant de s'adresser, au mois en de décembre 2013, à

une cour communautaire. Pouvez-vous alors nous rappeler quel était au départ le contenu des demandes adressée à la Cour communautaire par le Conseil de la Famille Baré ?

La requête demandait

- a) la Condamnation de l'Etat du Niger pour violation des droits de l'homme ;
- b) Demander à l'Etat du Niger :
 - de prendre toutes les dispositions pour identifier et punir les auteurs co-auteurs et complices de l'assassinat du Président BARÉ ;
 - de prendre les mesures adéquates pour que l'ensemble des familles victimes puissent jouir de leurs droits à une juste réparation des préjudices physiques, moraux et psychologiques subis ;
 - et de condamner l'Etat du Niger aux entiers dépens.

Pouvez-vous donc nous rappeler quels ont été les points forts de l'arrêt historique rendu par la Cours de justice de la CEDEAO le 23 octobre 2015 sur ce douloureux dossier ?

Dans son arrêt rendu au fond la Cour avait dit que :

- « le droit des requérants à avoir accès à la justice a été violé ;
 - le droit à la vie du Président Ibrahim Mainassara Baré a été violé » ;
- Et a condamné l'Etat du Niger à payer des dommages et intérêts.

Le plus important est que la cour a jugé également que les Ayants droit Ibrahim MAINASSARA BARE ont droit à la vérité sur l'assassinat du feu BARE.

Si nous comprenons bien, l'arrêt comporte deux volets, à savoir, un volet civil et un volet pénal ?

Effectivement dans le volet civil, l'Etat du Niger a été condamné à verser des dommages et in-

térêts aux ayants droit Baré et dans le volet pénal elle a reconnu que le droit à la vie du président Baré et le droit des requérants à accéder à la justice ont été violés.

Concrètement pour ce dernier volet pénal, pouvez-vous nous dire qu'est ce que la Cour a concrètement proposé ?

En effet sur la violation par l'Etat du Niger des droits des requérants à avoir accès à la justice, la Cour a précisé au point 54 de son arrêt que « les lois d'amnistie ne sauraient constituer un voile forcené du passé, une fin de non-recevoir péremptoirement opposée à toute entreprise légitimement curieuse de connaître la vérité. La loi d'amnistie laisse intact le droit à la vérité.... ». Elle a précisé aux points 57 et 69 sur l'amnistie dont s'est servie l'Etat pour empêcher toute enquête que : « La Cour est d'avis que la nécessité d'un oubli collectif ne peut faire litière du droit de savoir du droit d'accéder à la vérité que les victimes des faits en cause peuvent avoir », et « Il convient de conclure qu'en ayant donné des mesures d'amnistie une interprétation qui s'est traduite par un véritable déni de justice pour la famille Baré Mainassara, les organes de l'Etat du Niger ont violé le droit de celle-ci à un recours ».

Sur quels arguments juridiques la Cour communautaire s'était-elle appuyée pour prendre une telle position ?

La Cour s'est basée sur une jurisprudence abondante sur la question, notamment un principe établi en droit international et qui a acquis une nature coutumière énoncé à l'article 27 de la convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités obli-

geant les Etats au respect des droits humains : « une partie ne peut invoquer son droit interne comme justifiant la non-exécution d'un traité ».

Donc la volonté nettement affichée par la Cour pour une enquête visant à faire la lumière sur l'assassinat du Président Baré ne fait pas l'ombre d'un doute même si elle s'est abstenue de condamner l'Etat du Niger de manière formelle dans l'arrêt rendu sur cette question. La cour a jugé au point 55 que « Il convient donc,... d'affirmer un droit à la vérité pour les victimes. Concrètement, celui-ci se traduit par le devoir des autorités étatiques de mener des enquêtes et investigations relativement aux faits et événements en cause et à assurer, sinon une publication des résultats de la recherche, du moins, le libre accès à ceux-ci. Il s'agit là d'une obligation minimale, à laquelle l'Etat du Niger n'a jamais satisfait en l'espèce... ».

Puisque l'Etat n'avait pas exécuté la décision de la cour jusqu'à la date du coup d'Etat du 26 juillet 2023, d'aucuns estiment disent qu'il est difficile d'ouvrir le dossier de l'assassinat du président Baré du fait que le volet civil a été réglé et que s'agissant du volet pénal une loi d'amnistie des auteurs, co-auteurs et complice des coup d'Etat du 27 janvier 1996 et du 9 avril 1999 votée le 24 janvier 2000 est toujours en vigueur ?

C'est vrai qu'une amnistie a été votée en faveur des auteurs, co-auteurs et complices des auteurs du coup d'Etat du 9 avril 1999 dès la première législature de la 5^{ème} République débutée le 1^{er} janvier 2000. Si à la suite de l'assassinat le coup d'Etat du 9 avril 1999 pour lequel une

amnistie a été votée, n'est intervenu que le 11 avril 1999 (impliquant la suspension de la constitution de la 4^{ème} République) et celui-ci est totalement distinct de l'assassinat du président Baré, acte hautement criminel intervenu 72 heures plus tôt, le 09 avril 1999.

La Cour de justice de la CE-DEAO, saisie par requête en date du 11 décembre 2013, a conclu dans son arrêt N°ECW/CCJ/APP/25/13, ECW/CCJ/JUD/23/15, rendu le 23 novembre 2015 : **« la Cour est d'avis que la nécessité d'un oubli collectif ne peut faire litière du droit de savoir, du droit d'accéder à la vérité que les victimes des faits en cause peuvent avoir ».** La Cour a en conséquence précisé, au point 54 de son arrêt que **« les lois d'amnistie ne sauraient constituer un voilage forcené du passé, une fin de non-recevoir péremptoirement opposée à toute entreprise légitimement curieuse de connaître la vérité. La loi d'amnistie laisse intact le droit à la vérité.... ».***

Cette Cour a également précisé au point 55 du même arrêt : **« Il convient donc,... d'affirmer un droit à la vérité pour les victimes. Concrètement, celui-ci se traduit par le devoir des autorités étatiques de mener des enquêtes et investigations relativement aux faits et événements en cause et à assurer, sinon une publication des résultats de la recherche, du moins, le libre accès à ceux-ci. Il s'agit là d'une obligation minimale, à laquelle l'Etat du Niger n'a jamais satisfait en l'espèce... ».**

En effet sur la violation par l'Etat du Niger des droits des requérants à avoir accès à la justice, la Cour a précisé au point 54 de son arrêt que « les lois d'amnistie ne sauraient constituer un voilage forcené du passé, une fin de non-recevoir péremptoirement opposée à toute entreprise légitimement curieuse de connaître la vérité. La loi d'amnistie laisse intact le droit à la vérité.... ». Elle a précisé aux points 57 et 69 sur l'amnistie dont s'est servie l'Etat pour empêcher toute enquête que : « La

Cour est d'avis que la nécessité d'un oubli collectif ne peut faire litière du droit de savoir du droit d'accéder à la vérité que les victimes des faits en cause peuvent avoir », et « Il convient de conclure qu'en ayant donné des mesures d'amnistie une interprétation qui s'est traduite par un véritable déni de justice pour la famille Baré Mainassara, les organes de l'Etat du Niger ont violé le droit de celle-ci à un recours ».

Concrètement pouvez-vous nous dire en quoi consiste le droit à la vérité pour les victimes ?

Le droit à la vérité pour des victimes d'assassinat consiste selon le droit international à mener des enquêtes sans pour autant engager des poursuites pénales contre les auteurs co-auteur et complices des crimes d'assassinat révélés à la suite desdites enquêtes.

Les enquêtes fortement recommandées à l'Etat du Niger par la Cour de justice de la CEDEAO obéissent au respect des « Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire adoptés par Résolution 60/147 de l'Assemblée générale le 16 décembre 2005 qui visent la satisfaction des victimes comportant entre autres, les mesures ci-après :

- une vérification des faits et la divulgation complète et publique de la vérité... ; une déclaration officielle ou la décision de justice rétablissant la victime et les personnes qui ont un lien étroit avec elle dans leur dignité, leur réputation et leurs droits ;
- des excuses publiques, notamment la reconnaissance des faits et l'acceptation de responsabilité ;
- des commémorations et hommages aux victimes.

Mais personne n'a le droit de perdre de vue que les Assises ont été tenues du fait de la très haute volonté du président du

CNSP, Chef de l'Etat dont le patriotisme et le sens de l'intérêt général n'est plus à démontrer. Les participants savaient que la Famille Baré après avoir épuisé les voies de droit s'en est remis à la décision de la dernière instance judiciaire dont « Les arrêts ...ont force obligatoire à l'égard des Etats Membres, des Institutions de la Communauté, et des personnes physiques et morales ».

C'est en cela que le versement des dommages et intérêts qui n'est que le volet civil de l'affaire n'est nullement en contradiction avec le volet pénal dont le règlement consiste à l'accès au droit à la vérité recommandé par la Cour de justice de la CEDEAO.

Enfinment que répondez-vous à ces compatriotes pessimistes qui distillent la thèse selon laquelle le dossier de l'assassinat du Président Baré ne peut être réouvert ?

Nous leur demandons d'arrêter des manœuvres surnoises parce qu'ils savent très bien que la Famille Baré n'a pas fait tout ce parcours de 1999 à 2025 pour des questions financières. Il y'a de petits fonctionnaires qui sont devenus milliardaires en quelques mois suite à ce qu'ils ont appelé « la restauration de la démocratie » (sic !). Le Niger est devenu un grand resto pour tous les affamés de la République. Certains de nos compatriotes ne raisonnent qu'en termes de khalis (argent en wolof). Khalis rek ! comme disent mes compatriotes de cœur. Ces personnes sont convaincues que tout peut s'acheter avec de l'argent, d'où leur boulimie pour l'argent. Souvenez-vous qu'en 2009 pour effectuer son « Tazarce » le président Tanja avait alors pris le prétexte de l'extirpation de l'amnistie dans la constitution de la 5^{ème} république. Après avoir obtenu sa rallonge et la fin de la limitation du nombre de mandats, Tanja avait finalement proposé à la Famille Baré et au RDP JAMA'A le vote d'une loi pour dédommager la famille hors décision judiciaire figurant en bonne

place dans la constitution de la 6^{ème} république. La Famille Baré avait alors catégoriquement rejeté l'offre et des membres ont quitté le parti RDP JAMA'A en décrochant les portraits du président Baré au Siège du parti.

Allah SWT dans sa miséricorde a fait en sorte voulu que le 26 juillet 2023, les généraux Abdourahamane Tiani, Salifou Mody, Mohamed Toumba, le Colonel Ibro et ainsi que leurs compagnons mettent leur vie en danger afin de libérer le peuple nigérien, en dépit de la présence de multiples troupes étrangères puissantes. Fort heureusement cette mission kamikaze s'est opérée sans tirer un seul coup de feu. J'ai vécu des situations de crise, des mutineries plus exactement je puis vous assurer que dans ces moments vous confiez votre âme à Dieu pour oublier la peur. C'est pourquoi nous devons tous rendre grâce à Dieu puisqu'aujourd'hui, le peuple nigérien aspire à la totale souveraineté, n'en déplaise aux ennemis de la Nation ;

Donc vous avez espoir que cette enquête sur la mort du Président Baré se fera ?

Si telle est la volonté divine, cette enquête voulue par les plus hautes autorités incarnat l'Etat se fera ce, sans piétiner les principes de droit. Ne perdez pas de vue que le président Baré a été assassiné en même temps que SE Ali Sahad, le Lieutenant Harouna Idé, le Sergent-Chef Mallam Souley, son chauffeur (paix à leur âme).

Votre mot de la fin ?

Merci au peuple nigérien !
 Merci au CNSP avec à sa tête le général Abdourahamane Tiani !
 Merci à nos vaillants libérateurs de notre peuple puisqu'il aujourd'hui admis par tous que le Président Baré a été assassiné plus pour ses idées patriotiques que pour une quelconque restauration et défense de la démocratie à laquelle personne ne croit.

Orpillage

Une porte vers le bonheur avec le Président Tiani !

A la surprise des plus sceptiques et sans étonnement pour ceux qui savent que l'homme est de parole, la visite du Chef de l'Etat à la mine d'or de Samira prouve à quel point le Chef de l'Etat a à cœur les préoccupations des populations nigériennes, en cette matinée du dimanche 23 février 2025.

Sans populisme aucun, sans tambour ni trompette, le Président entend jouer sa partition comme il si bien dit lors de la clôture des assises nationales. Il est d'ailleurs grand temps que la mine d'or de Samira (SML) qui n'a pas assez apporté au Niger revienne dans le domaine public. L'Etat doit prendre toutes ses responsabilités pour que cette mine soit opérationnelle au grand profit du peuple nigérien. Pour cela il faudra une grande restructuration de la mine avec de grands investissements pour mettre à jour les données de la mine. Les fosses de cette mine ont pendant longtemps été exploitées en écrémage avec leur désorganisation et une perturbation des réserves. Ce qui fausse tous les calculs d'estimation des réserves et la production aurifère. Nous sommes dans un tournant où l'Etat doit constituer des réserves d'or (un pilier fondamental de la souveraineté). Or, à ce stade la production aurifère de Samira est la plus petite des grandes mines d'or industrielles dans le monde, si même elle continue de produire de l'or, du fait du refus des détenteurs d'investir ; d'ailleurs certains orpailleurs produisent plus d'or que la mine de Samira. Et tout cela, parce que les détenteurs de la mine ne veulent pas investir. Il est temps que l'Etat du Niger reprenne les gisements de Samira, faire d'abord le point sur l'ensemble des activités, réévaluer les ressources et réserves, investisse dans l'exploration et mettre en état d'exploitation les fosses et l'usine pour booster notre économie et protéger notre souveraineté à travers la production d'or.

Ceci est une occasion rêvée de revoir la problématique des ressources minérales. Par rapport à la gestion et à la contribution des ressources minérales du sous-sol



dans le développement socio-économique de notre pays, il va falloir définir des métaux stratégiques. Un métal stratégique est un métal indispensable à la politique économique d'un Etat, à sa défense, à sa politique énergétique ou à celle d'un acteur industriel spécifique (métaux pour la transition énergétique par exemple). Tenant compte de la situation actuelle de notre pays et tenant compte de nos forces et faiblesses, il serait important de définir certains métaux comme étant stratégiques sur une période donnée. Parmi ces substances, nous pouvons citer l'or (pour l'économie), l'uranium et le charbon (pour l'énergie) et le phosphate (pour l'agriculture). Pour être en phase avec le déplacement historique du Président Tiani, nous allons nous pencher sur la question de l'or comme substance stratégique pour l'économie nationale.

L'or est la substance qui a plus de provinces métallifères au Niger : l'ensemble des ceintures de roches vertes du Liptako nigérien, les quelques bandes de volcano-sédiments et alluvions du Sud Maradi, les couloirs de cisaillement et volcano-sédimentaires du massif de l'Aïr et du Djado. Certes, il reste beaucoup à faire concernant l'exploration de l'or au Niger, mais il faut valoriser ce qui est déjà mis en évidence à travers les quelques travaux réalisés et les ruées vers

l'or (découvertes de l'or par les ruraux). Plus de 80 % des zones minéralisées en or au Niger ont été découvertes par des orpailleurs et des données récentes parlent de plus de 230 sites d'orpillage répertoriés, occupant plus 800.000 personnes (forte intensité de main d'œuvre) et dont leur activité fait vivre environ 2.7 millions de personnes au Niger, sans tenir compte des autres artisans miniers dans le domaine des évaporites et autres métaux et pierres précieuses. En quelques sortes, les ruraux ont été plus géologues que les géologues formés qui ont en charge ces questions des ressources minérales. Il serait donc important de valoriser l'orpillage. Par exemple, il doit être revu sous toutes ses formes en tenant compte du caractère rural de cette activité. Si l'Etat arrive à mieux organiser l'orpillage en définissant des couloirs d'activités, en formant les orpailleurs sur les techniques d'exploration, d'extraction du minerai, de traitement du minerai et de gestion de l'environnement (d'ailleurs pourquoi ne pas créer un centre de formation aux techniques minières artisanales), en assistant les orpailleurs avec la mise en place des équipements et des centres de traitement du minerai et en créant des comptoirs d'achat d'or, nous pensons que l'orpillage peut fortement contribuer au développement socio-éco-

nomique de par les revenus qui seront générés tant au niveau des populations qu'au niveau de l'Etat (constitution de stock d'or national, perception des taxes et redevances, etc.). Il faut faire en sortes d'éviter les conflits sociaux autour de l'orpillage (gestion du foncier et taxes élevées). Au-delà de l'orpillage, certaines zones doivent être explorées minutieusement pour la mise en évidence de gisements aurifères. Il serait mal indiqué d'envisager déguerpir tout d'un coup les orpailleurs et vouloir procéder à une exploitation industrielle. Tout gisement possède sa propre empreinte, une identité et une morphologie bien déterminée. Il faudra d'abord travailler en passant par toutes les étapes de l'exploration (géochimie, sondages, modélisation, estimations, préféabilité, faisabilité, etc.) pour mettre en évidence un gisement exploitable industriellement. Le développement du secteur aurifère tant artisanal qu'industriel permettra à notre pays de constituer ses réserves en or pour la création d'une éventuelle monnaie nationale ou confédérale (AES). En ce sens l'or peut être stratégique pour l'économie de notre pays, le Niger. Le Président Tiani a bien voulu faire ce déplacement pour démontrer à suffisance son harmonie avec les réelles préoccupations du Peuple souverain du Niger. Ce déplacement a été mis à profit pour témoigner de sa compassion et son soutien aux populations de Libiri, non loin du site d'or de Samira, victimes d'une attaque barbare des forces obscurantistes le 11 décembre 2024. Le Comité Technique du village de Libiri a reçu des vivres et des kits pour confectionner des abris aux populations qui ont été récemment réinstallées sur instruction du Président Tiani, qui a pris l'option d'être aux côtés de son peuple !

Sanda

« Le guetteur » « Le guetteur » « Le guetteur »

Vagues de disparitions ou enlèvements ?

Un phénomène qui est entrain de prendre de l'ampleur est celui des récurrentes disparitions de jeunes au niveau de la capitale.

Presque chaque jour les réseaux sociaux sont inondés de photos avec des avis de recherches portant les numéros de contact des parents qui se retrouvent dans la plupart de-

vant cette seule alternative. Le plus inquiétant est que la majorité de ces portés disparus sont des jeunes filles et jusqu'au milieu étudiant.

Les autorités ont certes assez de priorités, plusieurs défis à relever mais ces disparitions ou enlèvements doivent les interpeller car tout parent se retrouve dans la peur et la psychose

de disparition ou enlèvement de son enfant. Puisque ça n'arrive pas seulement aux autres, il est grand temps que la loi sévise avec la plus grande fermeté que requiert la gravité de l'acte. Les populations doivent également collaborer et l'Etat se doit d'ouvrir l'œil sur les innombrables immeubles inoccupés de la capitale !

Bientôt Ramadan, cassons les prix !

C'est en fin devenu presque une tradition pour les commerçants et autres détaillants de gonfler les prix des produits durant le mois béni de Ramadan. C'est devenu aussi presque un rituel aussi pour les autorités de faire des rencontres, des écrits et des communiqués pour leur demander de baisser les prix tout en sachant très bien qu'ils ne vont jamais obtempérer. Le client est perçu finalement comme celui qu'il faut abattre sans état d'âme et souvent même avec la manière,

car il est possible que l'on vous fasse la poche au vu et au su des marchands.

Le mois béni, mois de sacrifice censé être celui de l'entraide n'a rien de tout cela au Niger pays à 99% musulmans aux dires des statistiques. Tout ce qui est identifié d'utilité pour les fidèles en ce mois de dévotion, devient précieux et son prix connaîtra une inflation hors norme malgré les facilités accordées par les autorités qui ne veillent plus au respect de ce qui est convenu ou de ce qui est censé être

de la loi. Face à cette situation, la solution est toute simple : c'est le refus de consommer ou de réduire drastiquement la consommation de tout ce qui est cher. Ce n'est pas un acte de bravoure que de payer pour le double pour un produit dont on peut s'en passer. La re-fondation passe également par une prise de conscience collective à travers l'application de ce qu'il convient d'appeler ici et à sa juste valeur, la force ou le pouvoir du consommateur qui n'est autre que : LE REFUS D'ACHAT

Les interdictions doivent l'être pour de bon !

Les autorités nigériennes ont pris apparemment tellement de mesures d'interdiction que finalement l'on est en droit de se demander pourquoi interdire ?

L'utilisation du sachet plastique est interdite, mais très peu se rappellent d'abord que c'est interdit et même de la date d'interdiction !

Le téléphone est interdit au volant, mais un tour dans la circulation prouve que non !

La chicha est interdite, mais les usagers vous rient au nez quand vous leur rappelez l'inter-

diction car la vente se fait à partir des grands magasins de la place, fréquentés par tous !

Les vitres teintées vont de paires avec les drifts qui semblent être boostés avec leur interdiction !

La circulation des véhicules sans plaques qui représentent un véritable danger public est une pratique qui jure d'avec l'existence d'une police chargée de la circulation !

Les étalages anarchiques combien de fois déguerpis semblent être un jeu finalement aux

yeux de la population !

Pas besoin d'ajouter dans la liste, le non-respect des feux optiques, l'anarchie aux alentours des marchés de la capitale, le désordre que créent les tricycles transport-voyageurs !

Bref, l'on a envie de demander à l'autorité de faire respecter d'abord ce qui est déjà interdit avant de rallonger la liste des interdictions non encore "interdites" !



LA GRANDE IMPRIMERIE DU NIGER

IMPRESSION NUMERIQUE grand & petit format

IMPRESSION SUR TOUT SUPPORT



Communication
Imprimerie
Infographie
Serigraphie



IMPRIMERIE

BP : 383 Terminus Niamey-Niger

+227 20 73 30 91 / 96 86 33 33

lagrandeimprimerieduniger01@yahoo.com



Le général Zaloujny :

Candidat des néo-nazis à la présidence ukrainienne



Avec le désastre imminent du régime de Vladimir Zelensky qui approche à grand pas, de plus en plus d'informations apparaissent dans l'espace médiatique occidental au sujet des futures élections présidentielles en Ukraine qui doivent avoir lieu durant l'année 2025.

Selon les sondages sur les réseaux sociaux, l'ex-commandant en chef des forces armées ukrainiennes, et maintenant ambassadeur du pays au Royaume-Uni, Valeri Zaloujny, est désigné en tant que gagnant des futures élections présidentielles. De plus, étant également le candidat-favori de l'Occident collectif, ce dernier commence à se préparer au processus électoral.

Si ce personnage est connu du grand public occidental crédule en tant que chef des armées qui n'a perdu son poste de commandant qu'à cause de désaccords avec Zelensky sur les stratégies militaires à adopter pour mener la guerre, une autre face de ce dernier reste soigneusement dissimulée par les médias mainstream de la propagande occidentale.

Et je ne parle guère du fait que le général Zaloujny a été envoyé par le président Zelensky en exil à Londres pour aucune autre raison que celle de la grande popularité du militaire auprès des masses ukrainiennes, soit du grand danger de rivalité politique dans le cadre des futures élections présidentielles qu'il représente pour le régime au pouvoir.

En parlant de cette personnalité du monde militaro-politique ukrainien, un autre fait mérite bien plus d'attention que celui des victoires de l'armée ukrainienne datées de l'époque quand il était difficile de ne pas les avoir, vu le très important manque de moyens militaires initialement engagés par Moscou pour régler la question de l'élargissement de l'infrastructure militaire du camp ennemi l'OTAN et de l'oppression des populations russes et pro-russes sur le sol ukrainien : celui que **le général Valeri Zaloujny est un ultranationaliste convaincu et un grand sympathisant de l'ensemble des mouvances ultranationalistes et néo-nazies de l'Ukraine.**

Et cet « amour » est tout à fait partagé : le soutien de sa personne par un large éventail d'ultranationalistes et néo-nazis ukrainiens est indéniable.

Le Candidat des « chemises brunes »

L'histoire des relations de Valeri Zaloujny avec les formations et les personnalités ultranationalistes et néo-nazies ukrainiennes est très longue.

Déjà en 2014, quand il n'était que le commandant adjoint du secteur « C » dans la zone de combat dans le Donbass, y compris à Slaviansk, Kramatorsk, Debaltsevo et d'autres points stratégiques, Valery Zaluzhny avait déjà été en très étroite collaboration avec l'extrême droite ukrainienne qui constituait l'épine dorsale la plus motivée des formations armées ukrainiennes. C'est de cette époque que date le début de ses relations fructueuses avec l'ultra radical Andrei Biletsky - la « star » militaire de l'Ukraine, ne cachant nullement ses convictions ultranationalistes et néo-nazies.

Avant le déclenchement de la phase active de la confrontation armée en février 2022, Biletsky était un homme politique, un député et, à l'époque de « l'Opération Antiterroriste » ukrainienne dans le Donbass, le premier commandant du tristement célèbre régiment néo-nazi « Azov » qui, à ce titre, a commandé des opérations militaires dans la région de Donetsk en 2014-2015.

La presse occidentale présente ces deux personnages - Valeri Zaloujny et Andrei Biletsky - en tant que deux forces politiques distinctes. Cette vision de la réalité est tout à fait erronée.

Aujourd'hui, Biletsky, ayant de fortes chances de devenir un concurrent gênant pour Vladimir Zelensky lors des prochaines élections, son autorité et ses soutiens personnels, cependant, sont clairement plus faibles que ceux de Zaloujny. Alors, le scénario le plus probable est que les forces ultranationaliste et néo-nazies qu'il incarne n'y figureront pas en tant qu'une force politique autonome, mais plaideront en faveur de l'ex-commandant Zaloujny. A ce titre, Andrei Biletsky pourra prétendre à un important poste de responsabilité en cas de victoire électorale du général.

Cela dit, le « partenariat » du général Zaloujny avec l'extrémiste Biletsky est loin d'être le seul au sein du monde « patriotique » ukrainien. Le rapprochement tout particulier de Zaloujny avec l'extrême droite a eu lieu entre 2021 et 2024, lorsqu'il était commandant en chef des forces armées ukrainiennes et coordonnait l'ensemble des formations militaires ukrainiennes, dont celles des ultranationalistes et néo-nazis : « Azov », « Aydar », « Donbass », « Svoboda », « Secteur Droit » et « le Corps National ».

Quelques mois avant l'entrée de la Fédération de Russie en guerre, Dmitry Yarosh, le

fondateur de l'organisation ultranationaliste ukrainienne « Secteur Droit » (Pravy Sektor) et fervent admirateur assumé de Stepan Bandera (leader éminent et organisateur du mouvement ultranationaliste ukrainien du milieu du siècle dernier, responsable de nombreux crimes de guerre), a annoncé sa nomination au poste de conseiller de Valeri Zaloujny.

Cependant, vu la spécificité du très controversé Yarosh, des sources officielles n'ont pas confirmé cette information et le Bureau des relations publiques de l'armée a déclaré que la nomination de Yarosh n'avait pas été officialisée. Plus tard, en décembre 2021, le service de presse de l'armée a refusé de divulguer des informations sur la nomination de Yarosh, invoquant le caractère confidentiel des données.

Cette discrétion était tout à fait compréhensible : l'amitié ouverte du commandant en chef des forces armées ukrainiennes avec l'un des plus sulfureux nationalistes ukrainiens pourrait jouer un mauvais tour à un militaire d'aussi haut rang. Cela étant, malgré l'absence de divulgation du statut officiel au sein des forces armées ukrainiennes, Dmitry Yarosh a continué de diriger « l'Armée Ukrainienne de volontaires », ce qui veut dire que ce dernier a bien été le conseiller, tout moins officieusement, du général Zaloujny.

En février 2023, Dmitry Yarosh a publiquement soutenu Valeri Zaloujny, plaidant pour le renforcement de la responsabilité des militaires en cas de désobéissance et de désertion. Sur sa page Facebook, il a souligné la nécessité d'une telle loi pour maintenir la discipline dans l'armée et a exprimé son entière confiance dans les décisions du commandant en chef.

Un autre ultranationaliste notoire, Maxime Jorine, commandant-adjoint de la 3^{ème} Brigade d'assaut et ancien commandant du régiment « Azov », est également un grand partisan de Zaloujny. Il a publiquement exprimé son soutien au général. En particulier, en novembre 2023, répondant aux appels de la députée Mariana Bezugloy à la démission de Zaloujny, Jorine a vivement critiqué de telles déclarations. Il a souligné que les députés ne devraient pas intervenir dans les affaires militaires, et a qualifié ces initiatives « idiotes ».

En faisant très attention à ne jamais



apparaître officiellement dans les rangs des ultranationalistes et néo-nazis sous son commandement, Valeri Zaloujny n'a pu, néanmoins, ne pas commettre des erreurs de parcours vis-à-vis de ses penchants personnels soigneusement dissimulés.

Notamment, en janvier 2023, dans le compte officiel de la Verkhovna Rada (Parlement) sur Twitter, une photo de Zaloujny a été publiée sur fond de portrait du chef de l'Organisation des nationalistes ukrainiens, Stepan Bandera. Ce post, suscitant des réactions de colère en Pologne et en Israël a été, ensuite, supprimé.

Cependant, plus tard, Valeri Zaloujny n'hésite pas à poster une photo de lui-même tenant la copie de la chemise brodée portée par Bandera qu'il reçoit en cadeau.

En mai 2023, le général dévoile une vidéo de prière pour la libération de l'Ukraine inspirée de la « Prière du nationaliste ukrainien » écrite par Osip Maschak dans les années 1920, ce qui témoigne clairement de son appel à des motifs nationalistes dans l'éducation patriotique.

Le soutien des élites occidentales

Ce penchant vers l'extrême droite dans les vues de Valeri Zaloujny ne l'a guère empêché d'obtenir un sérieux soutien des partenaires occidentaux de l'Ukraine.

Devenu un politicien toxique pour l'Occident collectif, Vladimir Zelensky a envoyé ce militaire populaire au poste honorifique d'ambassadeur au Royaume-Uni. Il est tout à fait certain que le président ukrainien aurait largement préféré éliminer Zaloujny en tant que son plus grand concurrent politique dans les futures élections présidentielles - comme il l'a fait avec tant d'autres de ses rivaux. Néanmoins, étant considérablement dominé par ses superviseurs britanniques qui sont directement et très largement derrière les néfastes événements que l'Ukraine a connus depuis 2014 et derrière la poursuite de la guerre sur le sol ukrainien, Zelensky n'a certainement pas pu leur refuser « l'exfiltration » vers Londres de leur nouveau favori qui doit leur servir de remplaçant à l'actuel occupant du siège du pouvoir suprême sur l'Ukraine.

La vision de la couronne britannique sur V. Zaloujny en tant que personne très prometteuse pour occuper les postes-clés du pouvoir ukrainien ne date guère d'hier. En tant que meilleur diplômé de l'Université nationale de défense de l'Ukraine, c'est déjà en 2014 que Zaloujny reçoit l'épée honoraire de la reine d'Angleterre, l'épée qui est remise à des personnes exceptionnelles, ce qui témoigne de la grande attention portée par Londres au futur commandant de l'armée ukrainienne.

Les récents changements sur la scène politique internationale profitent également à ce candidat. Dans le contexte de la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, l'image de Zaloujny en tant qu'homme politique de droite semble maintenant encore plus gagnante. Une équipe de politiciens conservateurs antilibéraux



a pris le pouvoir à la maison Blanche et Zelensky qui soutenait ouvertement le parti Démocrate américain et qui a joué l'un des rôles-clés dans la tentative de la destitution du président Trump lors de son mandat précédent, les dégoûte profondément. De son côté, Zaloujny avec son parti nationaliste et une réputation immaculée auprès de l'administration Trump peut compter sur son soutien dans la bataille politique à venir. Etant populaire tant dans son pays qu'en

Occident grâce à la large promotion dont il a bénéficié de la part des médias mainstream occidentaux, il est évident que la classe politique des pays européens et des États-Unis, voyant dans les notes de popularité toujours élevées du général Valeri Zaloujny un grand potentiel politique, en plus de la non-contradiction à leurs intérêts, préféreront soutenir ce candidat et pas un autre dans l'accès à la future présidence de l'Ukraine.

Cet article est dédié à Roman Bortok, mon petit-cousin, officier de l'armée russe, mort au combat contre le mal qui gangrène l'Ukraine à l'âge de 28 ans, le 22 août 2024.



Oleg Nesterenko

Président du CCIE (www.c-cie.eu) (Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne, ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)



GROUPE E.G.B.T.P - AOM

B.T.P- COMMERCE GENERAL

B.P: 11 182 Tél (+227) 96 59 52 32- Niamey-Niger

UNE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE

LE N°1 EN BTP AU NIGER ET DANS LA SOUS REGION



Agence : ACTUCOM

Nos Prestations

- Bâtiment - Route Bitumée
- Pistes Rurales - Forage - Barrage d'eau
- Aménagement Hydro- Agricole
- Matériaux de construction



Vos Besoins, Notre Priorité !!!